



Autorisation de pause fumeurs pour les internes

Le décret n° 2006-1386 indique que le tabagisme est totalement proscrit, y compris à l'air libre, dans les établissements d'enseignement. La cité scolaire Boucher de Perthes d'Abbeville dispose d'un espace clos rétrocédé à la commune permettant aux fumeurs d'être en sécurité au regard de la circulation urbaine. Cet espace est situé à l'aplomb du bâtiment d'accueil.

Vous pouvez autoriser votre enfant à bénéficier d'une pause fumeur avant la remontée à l'internat, sous la surveillance d'un assistant d'éducation.

Je soussigné(e),, responsable légal autorise :

Nom : Prénom : Classe :

A bénéficier de la pause fumeur de 19h30 à 19h45

Fait à :

Le :

Signature du responsable légal